



AVIS D'ATTRIBUTION

L2122-1-1 alinéa 1

MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN PAR SNCF RESEAU D'UN TERRAIN BÂTI SUR LA COMMUNE DE MONTBELIARD (25) POUR UNE ACTIVITE D'AGENCE DE LOCATION DE VEHICULES.

1. SNCF Immobilier - Direction Immobilière Territoriale Sud-Est de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis Campus Incity, 116 Cours Lafayette – CS13511 – 69003 Lyon, représentée par son Directeur Madame Sophie Matrat dûment habilitée. SNCF Immobilier (branche Immobilière de la Société nationale SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

2. Correspondant :

Renseignements techniques et administratifs : DIT Sud Est, Gestionnaire Yxime, M. Nicolas CATTIN / Courriel : ncattin@yxime.fr : Téléphone : 03 80 58 60 52 / Adresse : YXIME 18 avenue Maréchal Foch à DIJON (21000).

3. Objet de la procédure :

La convention d'occupation objet du présent avis porte sur la mise à disposition d'un terrain bâti sis 16 avenue des Alliés sur la commune de Montbéliard (25 200) en vue de réaliser une activité d'agence de location de véhicules sans chauffeurs comprenant une partie bureau et une partie stationnement des véhicules à louer.

Le bien immobilier occupe une surface de 450m² environ, comportant :

- 120m² d'emprise au sol de bâtiment
- 20m² d'emprise au sol du quai découvert
- 40m² de rampe d'accès
- 270m² d'aire de circulation et de places de stationnement

4. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article L2122-1-1 alinéa 1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

5. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société AAA France Cars dont le siège est sis 10 rue de Luyot à Seclin (59113).

Date d'effet de la convention d'occupation : 01/12/2020

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis.

7. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier (25 044) Besançon Cedex 3

Téléphone. : 03 81 82 60 00

Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr